



Café Parents

Le café des parents, qu'est ce que c'est ?

L'association Halte Pouce a la volonté de proposer un lieu convivial de paroles, d'échanges et d'informations, ouvert à tous les parents concernés ou sensibilisés à la question du handicap.

Il consiste en des soirées débats (une dizaine de rencontres dans l'année), qui peuvent être animées par différentes associations ou organismes, ainsi que par des parents qui le souhaitent.

Les parents contribuent au choix des thèmes débattus.

Sur le site internet de l'association sont indiqués les dates et les sujets des soirées programmées.

C'est où ?

Les soirées se déroulent de 20 h 30 à 23 h au restaurant « Le Clos de l'hirondelle »

550 avenue Colonel Pavelet

34070 Montpellier

Tel : 04 67 47 25 27

(plan au dos)

C'est payant ?

L'entrée est gratuite, seules les consommations sont payantes. La restauration est possible. Si vous voulez dîner sur place, pensez à réserver avant de venir (appeler directement le restaurant).

Afin de venir l'esprit tranquille, Halte Pouce tient à votre disposition, si vous le souhaitez, une liste d'intervenants susceptibles de garder vos enfants à votre domicile (service de répit à domicile).



En face de la station de la ligne 2 du Tramway
« Les Sabines », derrière la pépinière Delbard

Il faut réserver ?

Il est possible de réserver auprès de l'association (obligatoire pour les professionnels).

Le café-parents a été créé en partenariat avec l'association « Une souris Verte » à Lyon (<http://www.unesourisverte.org>).

Coordonnées de l'association

Accueil des familles et adresse postale

1620 rue de Saint Priest

34090 Montpellier

☎ : 04.67.42.94.10 / 06 60 67 38 53

🌐 : <http://www.halte-pouce.fr>

e-mail : contact@halte-pouce.fr



Service de répit à domicile

Présentation

Halte Pouce se propose d'aider les familles à trouver des intervenants qui pourront s'occuper de leurs enfants handicapés. Puis d'assurer un suivi de l'intervention.

Dans quels cas ?

Cette aide peut être demandée pour de multiples raisons. Ainsi un intervenant peut être sollicité par exemple pour :

- **des gardes à domicile** : un service rendu par du personnel qualifié pour s'occuper de la personne porteuse d'un handicap, que ce soit pour la journée, la nuit ou pour quelques heures.
- **des aides pour les loisirs** : un service d'accompagnement des enfants et des adolescents pour qu'ils accèdent aux loisirs ordinaires.
-

En quoi cela consiste ?

Cela consiste à effectuer l'ensemble des tâches nécessaires à l'accueil, à la garde et à l'éveil d'un ou plusieurs enfants :

- préparer et aider à la prise des repas,
- effectuer la toilette, habiller, changer l'enfant,
- concourir à son éveil (prévoir, organiser et participer à des exercices et jeux éducatifs, ...).
- Accompagner éventuellement l'enfant vers les lieux de prise en charge, ...

Modalités

Le responsable du service rencontre la famille afin de déterminer le besoin et d'élaborer ensemble le projet d'accompagnement.

Le responsable du service assure ensuite la sélection d'un intervenant qu'il proposera à la famille (qui sera l'employeur de l'intervenant).

Un suivi personnalisé et régulier pourra être mis en place, qui s'articulera avec les éventuelles autres prises en charge pré-existantes de l'enfant.

** Les intervenants sont des professionnels du handicap, des personnes sensibilisées, des étudiants du milieu médico-social, ...*

Tarif :

A l'heure (variable selon le type de prestation).
N'hésitez pas à nous consulter.

Une cotisation annuelle de 50 € est demandée.

A noter que :

** les frais supportés par les familles sont considérés comme des frais liés au handicap et peuvent prétendre à une compensation financière (AEEH ou PCH).*

** les intervenants sont payés par les familles en chèques emplois services universels (CESU), avec un crédit d'impôt de 50 % de la totalité des sommes payées.*

** Dans le cas de prestations pour une personnes bénéficiant de l'AEEH, les charges à payer sur les salaires des intervenants sont réduites.*

Coordonnées de l'association

Accueil des familles et adresse postale

1620 rue de Saint Priest

34090 Montpellier

☎ : 04.67.42.94.10 / 06 60 67 38 53

🌐 : <http://www.halte-pouce.fr>

e-mail : contact@halte-pouce.fr



Pôle Informations

Pourquoi un « Pôle informations » ?

L'objectif du pôle informations Halte Pouce est de guider les familles dans leurs démarches administratives, de les aider à identifier le fonctionnement du secteur médico-social, de formuler leurs besoins, ... et cela au cas par cas.

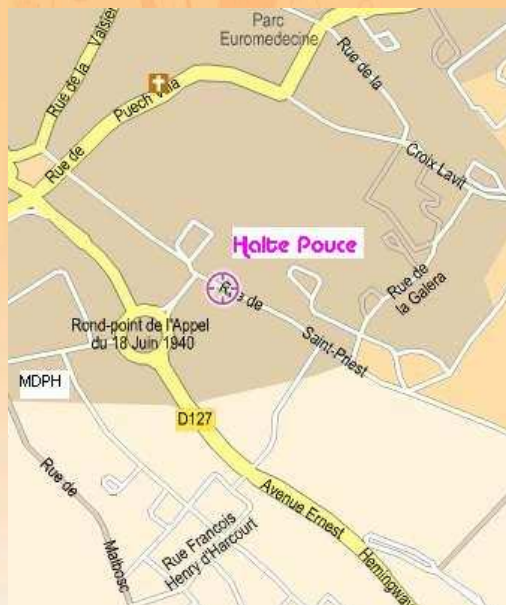
Un recensement des différents lieux, associations, organismes, institutions, services de soins... dans le département (ou ailleurs) est proposé aux familles, à l'appui d'un partenariat établi avec l'ensemble des acteurs du secteur médico-social.

Où se trouve-t-il ?

A
Montpellier
, quartier
Euromédecine

1620 rue
de Saint
Priest
(bâtiment
APF)

Tram N° 1,
arrêt
Malbosc



Quels types d'informations y trouver ?

Tous types d'informations, dans des domaines aussi variés que :

- Guidance administrative (dossier MDPH, AEEH, PCH, orientation, information juridique, ...)
- L'accès aux loisirs et vacances (milieu ordinaire ou spécialisé)
- Garde spécialisée à domicile
- Information et programmation culturelle (à tarif préférentiel par convention)
- Café-parents (rencontres, bibliographie, conférences...)
- ...

Quand peut-on venir ?

Une permanence est assurée les mardis et jeudis de 10h00 à 17h00. Mais un accueil des familles est aussi possible tous les jours, sur rendez-vous.

Il n'est pas obligatoire de se déplacer. Vous pouvez trouver des informations sur le site de l'association, poser une question par mail ou par téléphone. Cependant, venir dans nos locaux permet à l'association de mieux cerner votre demande, de prendre le temps d'échanger...

Coordonnées de l'association

Accueil des familles et adresse postale

1620 rue de Saint Priest
34090 Montpellier

☎ : 04.67.42.94.10 / 06 60 67 38 53

🌐 : <http://www.halte-pouce.fr>

e-mail : contact@halte-pouce.fr